

Image not found or type unknown



Séparation de corps et de bien

Par **phiphitos**, le **27/03/2008** à **11:04**

Bonjour je suis séparé de corps et de bien d'avec mon ex épouse depuis le 3 octobre 2002. quelles sont les modalités pour transformer cette séparation en divorce ? dois je prendre de nouveau un avocat et payer ? merci de m'apporter une réponse rapide à ce problème car je ne suis peut être pas à l'abri d'apprendre un jour que mon ex à continué à signer des crédits dans mon dosrncordialement rnPhilippe